



Procédure et évaluation d'un constat d'huissier à mon domicile

Par **Johnbrego_old**, le **07/09/2009** à **13:21**

Bonjour,

J'aimerais connaître la procédure et le principe d'évaluation d'un constat d'huissier ..

Je m'explique : J'ai des soucis internet avec des désordres permanents (Déconnexions répétées, durant des heures ect???)

Je souhaite donc faire venir un huissier pour constater cela ..

Plus bien sûr, comme j'ai une seconde connexion internet, qui n'est pas du même FAI, en profiter pour lui faire constater ,

et imprimer devant lui plusieurs pages pour qu'il les atteste conformes .

Est ce que son déplacement , son constat de défaut d'internet plus les constat d'impression de pages sur internet comprendront un forfait complet, lié a une seule visite plus tous les points constatés , ou bien ,est t'il en droit d'établir plusieurs fois factures !!!!

Merci à Tous

Par **Erwann III**, le **08/09/2009** à **23:29**

Bjr,

le tarif des constats d'Huissiers est libre.

Le coût tient compte de plusieurs facteurs : urgence pour y aller, difficulté, temps passé, urgence pour le rédiger et le préparer, responsabilité encourue...

Si vous avez plusieurs demandes distinctes, vous pouvez faire faire plusieurs constats, mais l'Huissier ne viendra qu'une fois, le surcôt tiendra à la rédaction et à la préparation de plusieurs actes. De plus vous paierez certaines composantes du prix plusieurs fois (6,52 + 9,15 Euros) à chaque acte.

Vous pouvez lui demander de tout mettre dans le même PV, c'est plus simple pour tout le monde.

Demandez une estimation du coût à l'Huissier, sachant qu'il n'est pas facile de savoir combien de temps il passera sur place etc...

Par **Johnbrego_old**, le **09/09/2009** à **20:14**

Bonjour ERWAN, ... et les autres..;

Merci pour ces éclaircissements, mais je comprends pas trop à quoi correspondent les valeurs que vous affichez (6,52 + 9,57) ça correspond à quoi?

1) Moi dans mon cas un huissier me demande 300 Euros pour le déplacement pour venir chez moi .

2) De plus je voudrais lui faire constater disons 6 pages sur le net , pour attester de la véracité de mes propos .

3) Par ailleurs ,J'en profiterais pour faire des impressions devant lui , afin qu'il garantisse l'authenticité.(Disons 6).

[s]Donc concrètement:[/s] 1 déplacement à 300 Euros, plus 6 visualisation de pages sur le net , plus 6 feuilles à certifier conforme , plus le temps passé ça me donne combien peu près .

Par **Erwann III**, le **09/09/2009** à **22:11**

Bjr,

s'agit-il de 300 euros TTC ou Hors taxe ?

Si c'est TTC, vous connaissez le prix final.

Si c'est Hors taxes, ce sera comme ci-dessous :

Honoraires 300,00 €uros

+ SCT 6,52 €uros

Total Hors taxes 306,52 €uros

+ TVA à 19,6 % ... €uros

+ Taxe forfaitaire 9,15 €uros

Total TTC ... , ... €uros

Les SCT (Service de compensation des transports) = 6,52 € par acte d'huissier de justice

Taxe forfaitaire = 9,15 €uros pour l'Etat.

Même si c'est un cout hors taxe, il n'est pas excessif.

Faites au mieux.

Par **Johnbrego_old**, le **26/09/2009** à **23:13**

Bonjour ERWANN,

Ben voila ma réponse,

J'ai fait faire mon constat !!

La facture à l'arrivée , qui est un forfait est d'environ 24,95 HT soit 300,01 TTC

Ce qui est pas du tout excessif puisque compte tenu que c'était un forfait J'ai donc fait constater 17 pages Internet.

Sans tenir compte de l'avantage que J'ai pris sur mon adversaire,puisque mon avocat considéré ces preuves comme évidentes !!!